

COMMUNIQUE DE PRESSE du 21 juin 2021

## **Décret Eco Energie Tertiaire : L'APROMA et LUCIOLE s'accordent sur la complémentarité entre les Property Managers et les Plateformes**

*Le parc tertiaire représente environ 40 % des consommations énergétiques globales en France. Le Décret Tertiaire fixe une obligation de résultat pour les bâtiments, c'est une véritable révolution dans la gestion des aspects environnementaux.*

C'est un enjeu collectif qui nécessite la mobilisation de plusieurs acteurs de la chaîne immobilière. « *Sur ce sujet, les Property Managers sont déjà pleinement engagés aux côtés de leurs clients* » souligne **Csongor CSUKAS, Président de l'Aproma**.

« *Le décret tertiaire positionne la France en tête des pays européens aux côtés de la Grande Bretagne notamment. C'est une opportunité unique de mettre le parc immobilier tertiaire sur une trajectoire durable performante énergétiquement et neutre en carbone.* » ajoute **Vincent BRYANT, membre fondateur de Luciole**.

Parmi les obligations liées au Décret Tertiaire, figure notamment **la collecte des données**. Face à une offre multiple de nouveaux opérateurs sur ce marché, les adhérents de l'Aproma considèrent qu'une clarification du rôle du Property Manager est indispensable pour atteindre les résultats attendus, les missions généralement « déléguées » au Property Manager n'étant pas dues au titre du mandat.

« *La collecte des données est décisive et complexe. Les premiers retours d'expérience démontrent que sa réussite est conditionnée par une bonne gestion de la relation avec les locataires, c'est très précisément ce que les Property Managers sont en mesure de garantir du fait de leur rôle central dans l'exploitation des immeubles* » précise **Csongor CSUKAS**. Et il ajoute : « *Notre connaissance approfondie de la technicité et de l'usage des immeubles nous confère la légitimité pour organiser la collecte des données, d'une part, et proposer des missions de conseils et des propositions de plans d'actions à nos clients, d'autre part* ».

Bien entendu, les Property Managers n'ont pas vocation à développer une plateforme, ils reconnaissent la légitimité des solutions existantes dans l'exploitation de la data. « *C'est dans ce sens que l'Aproma s'est rapprochée de Luciole afin d'acter notre complémentarité tout en clarifiant le positionnement de chacun* » commente **Csongor CSUKAS**.

**Sylvain LAGARDE**, membre fondateur de Luciole confirme cette complémentarité : « *Nous travaillons aux côtés des Property Managers pour identifier les solutions permettant d'atteindre les objectifs de réduction des consommations d'énergie imposés par le décret. La collecte des données est fondamentale pour poser le diagnostic et définir la*

**APROMA, Association des Property Managers, régie par la Loi de 1901**

Siège social : 73, rue du Chateau - 92100 Boulogne

*stratégie à l'échelle d'un parc de bâtiments. La récente annonce de report de l'échéance de déclaration de ces données sur OPÉRAT ne saurait retarder une démarche plus globale dans laquelle bailleurs et preneurs à bail se sont récemment massivement inscrits. »*

Vincent BRYANT confirme cet engagement de toutes les parties prenantes : « *Le succès de telles démarches tient au sérieux surtout à l'alignement des intérêts de toutes les parties prenantes.* » De nombreuses données et des documents sont à collecter à chaque étape de la vie d'un bâtiment (acquisition, prise à bail, sortie de bail, arbitrage, etc.). « *Seules la coordination et la centralisation des processus et des informations assureront un suivi de qualité. C'est bien main dans la main que property managers et éditeurs de plateformes et de services ont un rôle à jouer.* » souligne-t-il.

« *En fonction de leurs souhaits d'intégration et d'indépendance, les Property Managers ont maintenant le choix entre diverses solutions digitales répondant à toute ou partie des besoins du Décret Tertiaire leur permettant d'accomplir dans les meilleures conditions leur mission d'accompagnement : collecte des données, analyse et suivi des objectifs et plan d'action bâtiment par bâtiment par exemple* » précise Yann DOLBEAU, membre de Luciole.

En conclusion, Csongor CSUKAS déclare : « *Les derniers mois témoignent de la nécessité de cet accompagnement, nos clients nous confirment que notre légitimité est totale du fait de nos compétences sur ce sujet. Mieux : ils sont convaincus de la complémentarité croissante entre leurs Property Manager et les plateformes spécialisées qui fleurissent sur le marché.* »

*Contact Presse Aproma*

**Françoise Leroy**

Port. : +33 (0)6 15 82 98 05

Email

[aproma.secretariat.general@gmail.com](mailto:aproma.secretariat.general@gmail.com)

*Contact Presse Luciole*

**Pierre-Damien Grosjean**

Atlas Public Affairs

Port : +33 (0)1 75 42 95 94

Email : [pdgrosjean@atlaspublicaffairs.com](mailto:pdgrosjean@atlaspublicaffairs.com)

**APROMA**

Créée en 2014, l'APROMA (Association des Property Managers) regroupe 22 sociétés qui représentent aujourd'hui un chiffre d'affaires de plus de 260 millions d'euros et 2 300 collaborateurs gérant 81 millions de m<sup>2</sup> d'immobilier de bureaux, commerces, logistique pour le compte d'investisseurs professionnels français et internationaux.

[www.aproma-asso.com](http://www.aproma-asso.com)

**LUCIOLE**

Luciole – L'Union pour une Consommation Intelligente, Optimisée de l'Energie- est un collectif de 16 PME innovantes et indépendantes (Effy, Deepki, Eqinov, Opera Energie, Qarnot Computing, Actility, Beeldi, ecoCO2, Eleneo, EnergyPool, Enoptea, Eveler, Fludia, Mc MA Solutions, mylight Systems, Qualisteo) souhaitant impliquer le consommateur dans la gestion optimisée de sa consommation, grâce notamment aux données et aux outils digitaux.

[www.luciole.energy](http://www.luciole.energy)

**APROMA, Association des Property Managers, régie par la Loi de 1901**

Siège social : 73, rue du Chateau - 92100 Boulogne